

QU'EST CE QUE LA « CERTIFICATION QUALIOPi »

Cette certification a pour objectif d'attester la **qualité du processus** mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences, qu'il s'agisse **d'actions de formation (pour ce qui nous concerne)**, de bilans de compétences, d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ou d'actions de formation par apprentissage.

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés.

*C'est désormais le cas pour **L-G CARRERAS (Samambaia)**,
La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : **FORMATION, pour une durée exceptionnelle de 4 ans :
DU 19/11/2020 au 19/11/2024. La durée de base étant de 3 ANS.***

L'attribution de la certification par l'organisme habilité est basée sur la conformité de Sept critères :

La marque Qualiopi repose sur l'analyse des démarches et moyens mis en œuvre. La reconnaissance du professionnalisme de l'organisme de formation s'appuie sur :

- Les conditions d'information du public
- L'identification précise des objectifs des prestations
- L'adaptation aux publics bénéficiaires
- L'adéquation des moyens pédagogiques
- La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels
- L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel
- Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées

Ces sept critères sont associés à 32 indicateurs,

Les objectifs de Qualiopi sont multiples :

- Etre rassurés quant au professionnalisme de l'organisme de formation choisi ;
- Prétendre à la prise en charge financière ;
- Gérer plus facilement et simplement leur parcours professionnel, notamment dans le cadre du CPF (Compte personnel de Formation).